SAINT JEAN DU GARD
AU SOURIRE DE LA LIBERTE

COMMUNE DE SAINT JEAN DU GARD

Délibérations du Conseil Municipal du 13 mars 2017 à 20h 00

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU GARD est convoqué en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses réunions **le 13 mars 2017 à 20H 00.**

Le Maire,

L'an deux mil dix-sept et le treize mars, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel RUAS.

Suite à l'appel de présence, l'Assemblée est ainsi constituée :

Présents: Martin BOODT, Sabine BRETONVILLE, Jean-Pierre BROQUIN, Martine COSTE, Kévin DAMBROSIO, Jean-Marie DAUPHIN, Lionel DUMAS, Carine FOURNIER (arrivée à 20H 40), Yves GALTIER, Gisèle GEOFFRAY, Didier GOUT, Sylvie JULLIAN, Mireille LALLEMAND, Sinazou MONE, Emile MOREAU, Marie-Ange SABOYA, Martine VIGOUROUX.

Absents excusés: Michel ANTHERIEU, Jean-Pierre BROQUIN, Alexandra FOSSAT, Manuel HERNANDEZ, Aliénor MEYNADIER.

Absent : Claire-Lise CAVALIER.

oooooooooooooooooooooooo

Monsieur le Maire ouvre la séance et fait constater que le quorum est atteint. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est appelé à désigner le secrétaire de séance. Madame Gisèle GEOFFRAY est candidate et après vote du Conseil, elle est élue à l'unanimité.

Ensuite, le Président soumet à l'Assemblée le procès-verbal de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité.

oooooooooooooooooooooooo

N°2017_03_015 – MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de compléter l'ordre du jour avec le point suivant :

- bâtiment du Marché Couvert – désignation d'un bureau de contrôle pour la réalisation d'une mission de diagnostic structure.

Il propose à l'Assemblée de supprimer de l'ordre du jour les points suivants :

- Festival de Jazz : contrat de l'Harmonie du Monastier « La St Chaffre »
- affectation des résultats de la Boutique de l'Aquarium.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N°2017_03_016 – APPROBATION DU PROJET DE RENOVATION ET MISE AUX NORMES DE L'ESPACE PAULHAN – 1ère TRANCHE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2017 – COMPLEMENT DE LA DELIBERATION N°2017_01_007 – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Madame Sylvie JULLIAN, 5ème adjointe :

- Rappelle à l'Assemblée que par délibération n°2017_01_007 en date du 23 Janvier 2017, le Conseil a approuvé le projet de rénovation et de mise aux normes de l'Espace Paulhan pour un montant global de l'opération s'élevant à 1.065.931,54 €HT soit 1.279.117,85 €TTC.

- Précise à l'assemblée que le coût estimatif de la 1ère Tranche des travaux est estimé à 518 634,85€ HT soit 622 361,82€ TTC.

- Précise que le plan de financement de la 1ère Tranche de cette opération s'établit comme suit :

Réserve Parlementaire ;	10 000,00 €
Etat au Titre de la DETR 2017 :	155 590,45 €
Conseil Départemental :	155 590,45 €
Conseil Régional :	93 726,97 €
Part Communale :	103 726,98 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'approuver le plan de financement détaillé comme suit :

Réserve Parlementaire ;	10 000,00 €
Etat au Titre de la DETR 2017 :	155 590,45 €
Conseil Départemental :	155 590,45 €
Conseil Régional :	93 726,97 €
Part Communale :	103 726,98 €

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Dans la 1ère tranche, nous avons rajouté la réalisation des toilettes du 1er étage. En ce qui concerne la demande de subvention au Conseil Régional, cette demande sera transmise en avril car la doctrine des attributions de subventions est en cours de modification.

N°2017_03_017 – FACADES DU TEMPLE : APPROBATION DE L'ACTE D'ENGAGEMENT DE L'ARCHITECTE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération n°2015_06_112 le Conseil Municipal a décidé de retenir l'offre du Cabinet Christian LAUNE pour la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre pour entreprendre des travaux de rénovation du Temple ERF de Saint Jean du Gard.

Au terme de cette mission, il s'avère nécessaire de réaliser en complément la rénovation des façades du temple.

Monsieur Le Maire présente à l'Assemblée l'offre du Cabinet Christian LAUNE s'élevant à 3000,00 € HT représentant 2,73% du montant estimé des travaux à réaliser.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir l'offre du Cabinet Christian LAUNE,

AUTORISE Le Maire à signer le Marché et toutes les pièces correspondantes,

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Monsieur le Maire précise que la rémunération des architectes est de l'ordre de 8 à 12%. A notre demande, Monsieur LAUNE a accordé une remise importante. On l'en remercie.

N°2017_03_018 – FACADES DU TEMPLE : APPROBATION DU MARCHE DE TRAVAUX

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée que pour la rénovation des Façades du Temple, un avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 10 Février 2017 avec remise des offres au plus tard le 6 Mars 2017 à 17H00.

La Commission d'appel d'offres qui s'est réunie le Mardi 7 Mars 2017 à 14H30, a étudié les différentes propositions de prix et de prestations, et a choisi de retenir l'offre la mieux disante de la SARL Entreprise CHAPELLE détaillée comme suit :

- Tranche Ferme : 71 533,60 € HT soit 85 840,32 € TTC
- Tranche Conditionnelle : 10 962,00 € HT soit 13 154,40 € TTC

pour effectuer ce chantier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE le choix de la SARL Entreprise CHAPELLE pour effectuer ce chantier.

AUTORISE Le Maire à signer les Marchés et toutes les pièces correspondantes.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Martin BOODT demande si on a prévu une peinture anti tags. Non, ce n'est pas prévu dans l'appel d'offres, mais on va se renseigner.

N°2017_03_019 – DENOMINATION DE CHEMINS : RUELLE DE COMBE D'ASE ET IMPASSE DES FILEUSES

Madame Mireille LALLEMAND rappelle à l'Assemblée que la délibération n°2011.04.024 du 7 avril 2011 dénommait un certain nombre de voies dont l'Impasse de la Lambrusque. Elle propose que cette impasse soit pourvue du nom de Ruelle de Combe d'Ase selon le plan cadastral joint à la présente.

Après discussion, le Conseil Municipal refuse de renommer l'Impasse de la Lambrusque.

Elle propose également de dénommer une Impasse à Généri : Impasse des Fileuses selon le plan cadastral joint à la présente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE A L'UNANIMITE .

N°2017_03_020 – CONTRAT D'HEBERGEMENT POUR L'HARMONIE DU MONASTIER « LA ST CHAFFRE »

Madame Martine VIGOUROUX présente à l'Assemblée une convention avec la Région et le Lycée Marie Curie pour l'hébergement des musiciens lors du festival de Jazz les 3 et 4 juin 2017.

La contribution financière sera de 10,00 € TTC par nuit et par personne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise le Maire à signer le contrat joint à la présente.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Martine VIGOUROUX précise que les musiciens du festival de jazz déambuleront dans les rues de ST JEAN et termineront leur prestation par un concert au Temple. Ils seront entre 40 et 60.

N°2017_03_021 – TARIF PARKING MOTOS AU 199, GRAND'RUE

Monsieur Yves GALTIER rappelle la délibération n°2006.09.133 qui fixait les tarifs des garages à la Maison Legrand au 199, Grand'Rue. Cette délibération ne faisait pas de différence entre les parkings voitures et les parkings motos.

Monsieur Yves GALTIER propose que le tarif des parkings motos soit fixé à 30 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Les places sont plus petites, donc nous adaptons le tarif.

N°2017_03_022 – COMPTE DE GESTION 2016 DE LA BOUTIQUE DE L'AQUARIUM

Madame Gisèle GEOFFRAY présente :

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et les bordereaux de mandats, le compte de gestion est dressé par le Receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Madame Gisèle GEOFFRAY propose à l'Assemblée :

¤ de statuer sur l'ensemble des opérations effectués du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, ainsi que l'exécution du budget de l'exercice 2016 et sur la comptabilité des valeurs inactives,

¤ de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par Monsieur le Maire, n'appelle d'observation ni de réserve de sa part,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N°2017_03_023 – COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DE LA BOUTIQUE DE L'AQUARIUM

Madame Gisèle GEOFFRAY présente :

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2016 concernant la Boutique de l'Aquarium, il est proposé au Conseil Municipal :

¤ de donner acte de la présentation faite du compte administratif dressé par le Maire, lequel peut se résumer ainsi :

1 – Résultats d'exécution du budget 2016

	Résultat de clôture Exercice 2015	Part affectée à l'investissement Exercice 2016	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture Exercice 2016
INVESTISSEMENT				
FONCTIONNEMENT	5 740,96		- 5 740,96	0,00
TOTAUX	5 740,96		- 5 740,96	0,00

2 – Présentation agrégée du budget 2016

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser	Total
INVESTISSEMENT DEPENSES RECETTES	 0,00 0,00	 0,00 0,00	 0,00 0,00	 0,00 0,00
FONCTIONNEMENT DEPENSES RECETTES	 5 740,96 5 740,96	 5 740,96 0,00	 0,00 0,00	 0,00 5 740,96
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	5 740,96	5 740,96	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	5 740,96	0,00	0,00	5 740,96

Après discussion, le compte administratif de l'exercice 2016 de la Boutique de l'Aquarium est soumis à l'approbation du Conseil Municipal, Monsieur Michel RUAS sort de la salle et ne prend part au vote.

Madame Gisèle GEOFFRAY propose à l'Assemblée l'adoption de ce compte :

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N°2017_03_024 – COMPTE DE GESTION 2016 DE L'AQUARIUM

Monsieur Didier GOUT présente :

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et les bordereaux de mandats, le compte de gestion est dressé par le Receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Monsieur Didier GOUT propose à l'Assemblée :

¤ de statuer sur l'ensemble des opérations effectués du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, ainsi que l'exécution du budget de l'exercice 2016 et sur la comptabilité des valeurs inactives,

¤ de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par Monsieur le Maire, n'appelle d'observation ni de réserve de sa part,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE A L'UNANIMITE.

L'excédent 2015 de la Boutique de l'Aquarium a été versé sur le budget de l'Aquarium. Les comptes de la Boutique de l'Aquarium sont comptablement clos.

N°2017_03_025 – COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DE L'AQUARIUM

Monsieur Didier GOUT présente :

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2016 concernant l'Aquarium, il est proposé au Conseil Municipal :

¤ de donner acte de la présentation faite du compte administratif dressé par le Maire, lequel peut se résumer ainsi :

1 – Résultats d'exécution du budget 2016

	Résultat de clôture Exercice 2015	Part affectée à l'investissement Exercice 2016	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture Exercice 2016
INVESTISSEMENT	62,74		- 62 715,91	- 62 653,17
FONCTIONNEMENT	10 753,29		39 974,29	50 727,58
TOTAUX	10 816,03			- 11 925,59

2 – Présentation agrégée du budget 2016

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser	Total
INVESTISSEMENT DEPENSES RECETTES	 113 200,00 113 200,00	 112 653,17 49 937,26	 0,00 0,00	 546,83 63 262,74
FONCTIONNEMENT DEPENSES RECETTES	 185 500,00 185 500,00	 111 364,68 151 338,97	 0,00 0,00	 74 135,32 34 161,03
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	298 700,00	224 017,85	0,00	74 682,15
TOTAL GENERAL DES RECETTES	298 700,00	201 276,23	0,00	97 423,77

Après discussion, le compte administratif de l'exercice 2016 de l'Aquarium est soumis à l'approbation du Conseil Municipal, Monsieur Michel RUAS sort de la salle et ne prend part au vote.

Monsieur Didier GOUT propose à l'Assemblée l'adoption de ce compte :

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N°2017_03_026 – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'AQUARIUM

Monsieur Didier GOUT présente :

Vu l'excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2016 soit 50 727,58 €

Vu le déficit d'investissement cumulé au 31/12/2016 soit 62 653,17 €

Décide de reprendre l'excédent de fonctionnement soit 50 727,58 € au compte 1068, section investissement recettes

Décide de reprendre le déficit d'investissement soit 62 653,17 € au compte 001, déficit d'investissement reporté section d'investissement dépenses.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Le rapporteur précise que nous avons refait la totalité de la toiture du Khéop's pour un montant de 51 554,07 € TTC y compris la réfection de la peinture à l'intérieur du Khéop's.

N°2017_03_027 – COMPTE DE GESTION 2016 DU SERVICE DE L'EAU

Monsieur Didier GOUT présente :

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et les bordereaux de mandats, le compte de gestion est dressé par le Receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Monsieur Didier GOUT propose à l'Assemblée :

¤ de statuer sur l'ensemble des opérations effectués du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, ainsi que l'exécution du budget de l'exercice 2016 et sur la comptabilité des valeurs inactives,

¤ de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par Monsieur le Maire, n'appelle d'observation ni de réserve de sa part,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N°2017_03_028 – COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU SERVICE DE L'EAU

Monsieur Didier GOUT présente :

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2016 concernant le Service de l'Eau, il est proposé au Conseil Municipal :

¤ de donner acte de la présentation faite du compte administratif dressé par le Maire, lequel peut se résumer ainsi :

1 – Résultats d'exécution du budget 2016

	Résultat de clôture Exercice 2015	Part affectée à l'investissement Exercice 2016	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture Exercice 2016
INVESTISSEMENT	- 57 348,89		563 112,88	505 763,99
EXPLOITATION	436 910,99	57 348,89	363 222,59	742 784,69
TOTAUX	379 562,10			1 248 548,68

2 – Présentation agrégée du budget 2016

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser	Total
EXPLOITATION DEPENSES RECETTES	 588 562,10 588 562,10	 44 389,22 407 611,81	 0,00 0,00	 44 389,22 407 611,81
INVESTISSEMENT DEPENSES RECETTES	 1 680 210,99 1 680 210,99	 727 456,01 1 290 568,89	 0,00 0,00	 727 456,01 1 290 568,89
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	2 268 773,09	771 845,23	0,00	771 845,23
TOTAL GENERAL DES RECETTES	2 268 773,09	1 698 180,70	0,00	1 698 180,70

Après discussion, le compte administratif de l'exercice 2016 du Service de l'Eau est soumis à l'approbation du Conseil Municipal, Monsieur Michel RUAS sort de la salle et ne prend part au vote.

Monsieur Didier GOUT propose à l'Assemblée l'adoption de ce compte :

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Un emprunt de 1 000 000,00 € a été réalisé et permettra de financer au moins les 2 premières tranches. Cet emprunt sur 40 ans, à un taux très intéressant sera remboursable à partir de septembre prochain.

Pour la 1ère tranche, nous avons obtenu de la part des entreprises un très gros rabais de l'ordre de 27% et les travaux seront bientôt terminés.

N°2017_03_029 – AFFECTATION DES RESULTATS DU SERVICE DE l'EAU

Monsieur Didier GOUT présente :

Vu l'excédent d'exploitation cumulé au 31/12/2016 soit 742 784,69 €

Vu le excédent d'investissement cumulé au 31/12/2016 soit 505 763,99 €

Décide de reprendre l'excédent d'investissement soit 505 763,99 € au compte 001 excédent antérieur reporté, section investissement, recettes.

Décide de reprendre l'excédent d'exploitation soit 742 784,69 € au compte 002 excédent antérieur reporté, section d'exploitation recettes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N°2017_03_030 – COMPTE DE GESTION 2016 DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Monsieur Didier GOUT présente :

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et les bordereaux de mandats, le compte de gestion est dressé par le Receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Monsieur Didier GOUT propose à l'Assemblée :

¤ de statuer sur l'ensemble des opérations effectués du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, ainsi que l'exécution du budget de l'exercice 2016 et sur la comptabilité des valeurs inactives,

¤ de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par Monsieur le Maire, n'appelle d'observation ni de réserve de sa part,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Carine FOURNIER arrive.

N°2017_03_031 – COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Monsieur Didier GOUT présente :

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2016 concernant le Service Assainissement, il est proposé au Conseil Municipal :

¤ de donner acte de la présentation faite du compte administratif dressé par la Maire, lequel peut se résumer ainsi :

1 – Résultats d'exécution du budget 2016

	Résultat de clôture Exercice 2015	Part affectée à l'investissement Exercice 2016	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture Exercice 2016
INVESTISSEMENT	9 821,15		- 4 575,36	5 245,79
EXPLOITATION	281,00		10 910,70	11 191,70
TOTAUX	10 102,15		6 335,34	16 437,79

2 – Présentation agrégée du budget 2016

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser	Total
EXPLOITATION DEPENSES RECETTES	 43 281,00 43 281,00	 0,00 10 910,70	 0,00 0,00	 0,00 10 910,70
INVESTISSEMENT DEPENSES RECETTES	 175 102,15 175 102,15	 4 575,36 0,00	 0,00 0,00	 4 575,36 0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	218 383,15	4 575,36	0,00	4 575,36
TOTAL GENERAL DES RECETTES	218 383,15	10 910,70	0,00	10 910,70

Après discussion, le compte administratif de l'exercice 2016 du Service Assainissement est soumis à l'approbation du Conseil Municipal, Monsieur Michel RUAS sort de la salle et ne prend part au vote.

Monsieur Didier GOUT propose à l'Assemblée l'adoption de ce compte :

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Il est précisé que les travaux d'investissement sont actuellement en cours de réalisation et que les paiements réalisés ne concernent que les honoraires du maître d'œuvre.

53

N°2017_ 03_ 032 – AFFECTATION DES RESULTATS POUR LE SERVICE ASSAINISSEMENT

Monsieur Didier GOUT présente :

Vu l'excédent d'exploitation cumulé au 31/12/2016 soit 11 191,70 €

Vu l'excédent d'investissement cumulé au 31/12/2016 soit 5 245,79 €

Décide de reprendre l'excédent d'exploitation soit 11 191,70 € au compte 002 excédent antérieur reporté, section d'exploitation recettes et l'excédent d'investissement reporté soit 5 245,79 € au compte 001, excédent antérieur reporté, section investissement recettes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Le rapporteur rappelle que la compétence assainissement est du ressort de l'Agglomération, en ce qui concerne l'exploitation, par contre, les extensions sont à notre charge. Trois extensions étaient prévues. Une a été refusée par les demandeurs du Saoutadou. Celle du Chemin du Ruisseau est en cours de finition. Quant à celle de Cachar, elle sera réalisée cette année.

N°2017_03_033 – COMPTE DE GESTION 2016 DE LA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE

Monsieur Didier GOUT présente :

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et les bordereaux de mandats, le compte de gestion est dressé par le Receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Monsieur Didier GOUT propose à l'Assemblée :

¤ de statuer sur l'ensemble des opérations effectués du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, ainsi que l'exécution du budget de l'exercice 2016 et sur la comptabilité des valeurs inactives,

¤ de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par Monsieur le Maire, n'appelle d'observation ni de réserve de sa part,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N°2017_03_034 – COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DE LA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE

Monsieur Didier GOUT présente :

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2016 concernant la Maison de Santé Pluridisciplinaire, il est proposé au Conseil Municipal :

¤ de donner acte de la présentation faite du compte administratif dressé par la Maire, lequel peut se résumer ainsi :

1 – Résultats d'exécution du budget 2016

	Résultat de clôture Exercice 2015	Part affectée à l'investissement Exercice 2016	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture Exercice 2016
INVESTISSEMENT	80 465,54		- 19 139,31	61 326,23
FONCTIONNEMENT	- 224,63		22 592,13	22 267,50
TOTAUX	80 240,91		3 452,82	83 693,73

2 – Présentation agrégée du budget 2016

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser	Total
INVESTISSEMENT DEPENSES RECETTES	 80 465,54 80 465,54	 19 139,31 0,00	 0,00 0,00	 61 326,23 80 465,54
FONCTIONNEMENT DEPENSES RECETTES	 59 124,63 59 124,63	 36 613,12 59 205,25	 0,00 0,00	 22 511,51
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	139 590,17	55 752,43	0,00	83 837,74
TOTAL GENERAL DES RECETTES	139 590,17	59 205,25	0,00	80 384,92

Après discussion, le compte administratif de l'exercice 2016 de la Maison de Santé Pluridisciplinaire est soumis à l'approbation du Conseil Municipal, Monsieur Michel RUAS sort de la salle et ne prend part au vote.

Monsieur Didier GOUT propose à l'Assemblée l'adoption de ce compte :

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N°2017_03_035 – AFFECTATION DES RESULTATS DE LA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE

Monsieur Didier GOUT présente :

Vu l'excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2016 soit 22 367,50 €

Vu l'excédent d'investissement cumulé au 31/12/2016 soit 61 326,23 €
Décide de reprendre l'excédent de fonctionnement soit 22 367,50 € au compte 002 excédent antérieur reporté, section de fonctionnement recettes

Décide de reprendre l'excédent d'investissement soit 61 326,23 € au compte 001, excédent d'investissement antérieur reporté, section d'investissement recettes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N°2017_03_036 – <u>COMPTE DE GESTION 2016 DE LA COMMUNE</u>

Madame Gisèle GEOFFRAY présente :

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et les bordereaux de mandats, le compte de gestion est dressé par le Receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Madame Gisèle GEOFFRAY propose à l'Assemblée :

¤ de statuer sur l'ensemble des opérations effectués du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, ainsi que l'exécution du budget de l'exercice 2016 et sur la comptabilité des valeurs inactives,

¤ de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par Monsieur le Maire, n'appelle d'observation ni de réserve de sa part,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N°2017_03_037 – <u>COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DE LA COMMUNE</u>

Madame Gisèle GEOFFRAY présente :

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2016 concernant la Commune, il est proposé au Conseil Municipal :

¤ de donner acte de la présentation faite du compte administratif dressé par la Maire, lequel peut se résumer ainsi :

1 – Résultats d'exécution du budget 2016

	Résultat de clôture Exercice 2015	Part affectée à l'investissement Exercice 2016	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture Exercice 2016
INVESTISSEMENT	- 143 707,19		57 151,40	- 86 555,79
FONCTIONNEMENT	681 075,50	143 707,19	447 849,75	985 218,06
TOTAUX	537 368,31		505 001,15	898 662,27

2 – Présentation agrégée du budget 2016

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser	Total
INVESTISSEMENT DEPENSES RECETTES	2 252 094,84 2 252 094,84	861 857,15 919 008,55	0,00 0,00	1 390 237,69 1 333 086,29
FONCTIONNEMENT DEPENSES RECETTES	2 959 747,59 2 959 747,59	1 963 146,88 2 410 996,63	0,00 0,00	996 600,71 548 750 96
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	5 211 842,43	2 825 004,03	0,00	2 386 838,40
TOTAL GENERAL DES RECETTES	5 211 842,43	3 330 005,18	0,00	1 881 837,25

Après discussion, le compte administratif de l'exercice 2016 de la Commune est soumis à l'approbation du Conseil Municipal, Monsieur Michel RUAS sort de la salle et ne prend part au vote.

Madame Gisèle GEOFFRAY propose à l'Assemblée l'adoption de ce compte :

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Le rapporteur détaille la section de fonctionnement par chapitres en indiquant les économies faites par rapport au budget, notamment les frais de personnel. Il indique que l'économie est due essentiellement au fait que certains agents sont en congé de maladie depuis plus de 3 mois et qu'à partir du 4ème mois, la Commune les paie à ½ traitement, la différence étant complétée par leur assurance personnelle. Par contre, 2 agents ont demandé un congé de longue maladie qui ouvre droit à 1 an à plein traitement et 2 ans à ½ traitement à compter du 1er jour de maladie. Ceci entrainera le remboursement de leur demi-traitement non payé en 2016 et un coût supplémentaire sur le budget 2017.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 963 146,88 € et les recettes à 2 948 364,94 € soit un excédent de 985 218,06 €.

Ensuite, le rapporteur détaille les programmes d'investissement, ONA1 (le capital des emprunts), ONA2 (tout ce qui n'est pas défini comme programme), les travaux de « l'Espace Paulhan » (ils démarrent sous peu), le programme « inondations » (les travaux sont presque terminés), le programme « mise aux normes handicapés » (les travaux à la Médiathèque sont terminés, ceux du Centre Médico Social sont presque terminés, ceux de la Gendarmerie et de Paulhan seront réalisés cette année), le programme « réfection du Temple » (considérant le montant important de subvention et de dons obtenus, il a été décidé de procéder au ravalement des façades – travaux prévus 1er semestre 2017), programme

« vidéo protection » et « conseil énergétique » (aucune dépense en 2016, tout sera réalisé en 2017).

Le montant total des dépenses d'investissement s'élève à 1 005 564,34 € et les recettes à 919 008,55 € soit un déficit de 86 555,79 € dû aux subventions non encore encaissées (concernant le Temple pour plus de 300 000 €, handicap pour 90 000 €, inondations pour plus de 100 000€).

N°2017_03_038 – <u>AFFECTATION DES RESULTATS DE LA COMMUNE</u>

Madame Gisèle GEOFFRAY présente :

Vu l'excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2016 soit 985 218,06 €

Vu le déficit d'investissement cumulé au 31/12/2016 soit 86 555,79 €

Décide de reprendre le déficit d'investissement soit 86 555,79 € au compte 001 déficit antérieur reporté, section d'investissement dépenses

Décide de reprendre l'excédent de fonctionnement en partie soit 86 555,79 € au compte 1068, excédent de fonctionnement capitalisé section d'investissement recettes et le solde soit 898 662,27 € au compte 002 excédent antérieur reporté, section fonctionnement recettes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N°2017_03_039 – <u>BATIMENT DU MARCHE COUVERT – DESIGNATION D'UN BUREAU DE CONTROLE POUR LA REALISATION D'UNE MISSION DE DIAGNOSTIC STRUCTURE</u>

Monsieur Yves GALTIER informe l'Assemblée que dans le cadre du projet de rénovation et mise aux normes du bâtiment du Marché Couvert, une consultation pour la réalisation d'une mission de Diagnostic Structure a été lancée le 24 Février 2017 auprès de 4 bureaux de contrôle :

- ALPES CONTROLES (NIMES)
- Bureau VERITAS (NIMES)
- QUALICONSULT (NIMES)
- SOCOTEC (ALES)

Seulement 2 offres nous ont été transmises par les bureaux de contrôle VERITAS et SOCOTEC.

Après étude des 2 propositions, il apparaît que l'offre jugée la mieux disante est celle du bureau de contrôle SOCOTEC pour un montant total de 1.960,00 €HT soit 2.352,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir l'offre du bureau de contrôle SOCOTEC.